

Page: 1/14

Révision: 25.01.2024 Date d'impression: 25.01.2024

Numéro de version 3.01 (remplace la version 3.00)

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

CHLORODES NSE Nom du produit: 8140-W0YS-F00W-W755

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

· Secteur d'utilisation SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant

que telles ou en préparations sur sites industriels

Utilisations professionnelles: Domaine public

(administration, éducation, spectacle, services, artisans)

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à · Catégorie du produit

base de solvants)

· Catégorie de processus PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en

> processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

> PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées

occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Transfert d'une substance ou d'un mélange PROC8b (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

· Catégorie de rejet dans

l'environnement ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site

industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

· Emploi de la substance / de

la préparation Nettoyant alcalin pour l'industrie alimentaire

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: Tensio

> Doornpark 36 9120 Beveren Belgium

Tel.: +32 3 755 48 74 Fax.: +32 3 755 51 55 e-mail: SDS@tensio.be

· Service chargé des renseignements: · 1.4 Numéro d'appel

Service protection de l'environnement: SDS@tensio.be

België / Belgique: Antigifcentrum / Centre Antipoison: +32 70 245 d'urgence

Nederland: Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum: +31 30

274 88 88

Tensio, Beveren: +32 3 755 48 74 ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11

(suite page 2)



Page: 2/14

Révision: 25.01.2024 Date d'impression: 25.01.2024

Numéro de version 3.01 (remplace la version 3.00)

Nom du produit: CHLORODES NSE

(suite de la page 1)

MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

2 Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement

(CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS05

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux déterminants pour

l'étiquetage:

hydroxyde de potassium

hypochlorite de sodium, solution

· Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières ou les

brouillards.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements

de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage/une protection auditive.

(suite page 3)



Page : 3/14

Date d'impression : 25.01.2024 Révision: 25.01.2024

Numéro de version 3.01 (remplace la version 3.00)

Nom du produit: CHLORODES NSE

(suite de la page 2)

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les

cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau

[ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la

réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description**: Mélange des substances mentionnées ci-dessous et d'additifs non

classés.

| CAS: 1312-76-1 | Silicate de potassium | ≥2,5–<10% |
|---|--|-----------|
| EINECS: 215-199-1 Reg.nr.: 01-2119456888-17- XXXX | Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 | |
| CAS: 1310-58-3 | hydroxyde de potassium | ≥5–≤10% |
| EINECS: 215-181-3 Reg.nr.: 01-2119487136-33- XXXX | Skin Corr. 1A, H314; (1) Acute Tox. 4, H302 | |
| | Limites de concentration spécifiques: | |
| | Skin Corr. 1A;H314: C ≥ 5 % | |
| | Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 % | |
| | Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 % | |
| | Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 % | |
| CAS: 7681-52-9 | hypochlorite de sodium, solution | ≥1-<2,5% |
| EINECS: 231-668-3 | Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; | |
| Reg.nr.: 01-2119488154-34- | Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, | |
| XXXX | H̃410 (M=1); ♠ Acute Tox. 4, H302, EUH031 | |
| | Limite de concentration spécifique: | |
| | EUH031: C ≥ 5 % | |

- FR



Page: 4/14

Date d'impression : 25.01.2024 Révision: 25.01.2024

Numéro de version 3.01 (remplace la version 3.00)

Nom du produit: CHLORODES NSE

| | | (s | suite de la page 3) | |
|---|-------------------|--|---------------------|--|
| | CAS: 61788-90-7 | amines, alkyl de coco diméthyles, N-oxydes | ≥0,25–<1% | |
| | EINECS: 263-016-9 | Eye Dam. 1, H318; & Aquatic Acute 1, H400; Skin Irrit. 2, H315 | - | |
| · Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre | | | | |
| | | 16. | | |

4 Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

• Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. • Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en

position latérale stable.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en

écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter

immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés Contact

Contact avec la peau : brûlures, douleur, rougeur.

Contact avec les yeux : lésions, irritations, douleur, larmoiement,

rougeur.

Inhalation : malaise, vertiges

Ingestion : brûlures, irritation, douleur.

 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

trantements particult

nécessaires Traiter de façon symptomatique. Une douche oculaire est

recommandée dans la zone de travail immédiate.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou

du mélange Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de

sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

FR -



Page : 5/14

Date d'impression : 25.01.2024 Révision: 25.01.2024

Numéro de version 3.01 (remplace la version 3.00)

Nom du produit: CHLORODES NSE

(suite de la page 4)

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et

procédures d'urgence Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non

protégées.

· 6.2 Précautions pour la

protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les

autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et

dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage: Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable,

kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets

conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres

rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre,

consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection

personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le

chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et

des explosions:

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de

stockage:

Stocker dans un endroit frais.

(suite page 6)



Page : 6/14

Date d'impression : 25.01.2024 Révision: 25.01.2024

Numéro de version 3.01 (remplace la version 3.00)

Nom du produit: CHLORODES NSE

(suite de la page 5)

· Indications concernant le

stockage commun:

Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 1310-58-3 hydroxyde de potassium (≥5–≤10%)

VLEP (France) Valeur momentanée: 2 mg/m³

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques

appropriés Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de

protection et d'hygiène: Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la

nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

• Protection respiratoire: En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre

respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un

appareil respiratoire autonome.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant

au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• Matériau des gants Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau,

mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être

contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 7)



Page: 7/14

Date d'impression : 25.01.2024 Révision: 25.01.2024

Numéro de version 3.01 (remplace la version 3.00)

Nom du produit: CHLORODES NSE

(suite de la page 6)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



9 Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Liquide

· Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition 100 °C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminé.
 Supérieure: Non déterminé.
 Point d'éclair Ne pas d'application
 Température de décomposition: Non déterminé.

· pH à 20 °C >12

· Viscosité:

Viscosité cinématique
 Dynamique:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

Solubilité

· I'eau: Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log) Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative
 Densité de vapeur:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

(suite page 8)



Page: 8/14

Révision: 25.01.2024 Date d'impression: 25.01.2024

Numéro de version 3.01 (remplace la version 3.00)

Nom du produit: CHLORODES NSE

(suite de la page 7)

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Changement d'état

Non déterminé. · Taux d'évaporation:

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant néant · Aérosols · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des

gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

10 Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique/

conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions

Réagit aux acides en formant du chlore. dangereuses

Pas d'autres informations importantes disponibles. · 10.4 Conditions à éviter · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de

décomposition dangereux: Chlore



Page: 9/14

Révision: 25.01.2024 Date d'impression: 25.01.2024

Numéro de version 3.01 (remplace la version 3.00)

Nom du produit: CHLORODES NSE

(suite de la page 8)

11 Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral LD50 3.367 mg/kg (rat)

· Corrosion cutanée/irritation

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des cutanée

yeux.

· Lésions oculaires graves/

irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation respiratoire

ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour

certains organes

cibles (STOT) - exposition

répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

12 Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)



Page : 10/14

Date d'impression : 25.01.2024 Révision: 25.01.2024

Numéro de version 3.01 (remplace la version 3.00)

Nom du produit: CHLORODES NSE

(suite de la page 9)

· 12.2 Persistance et

dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de

bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
 PBT: Non applicable.
 vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le

système endocrinien Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés

perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Remarque: Nocif pour les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre):

polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les

canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les

eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le

sous-sol.

Les ingrédients tensioactifs dans ce produit sont biodégradables en

accord avec le règlement 648/2004/CE. Nocif pour les organismes aquatiques.

Déverser le produit en grandes quantités dans les canalisations ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement

polluantes pour l'eau.

13 Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

• Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas

laisser pénétrer dans les égouts.

· Emballages non nettoyés:

Recommandation: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux

réglementations locales.

FR -



Page: 11/14

Date d'impression : 25.01.2024 Révision: 25.01.2024

Numéro de version 3.01 (remplace la version 3.00)

Nom du produit: CHLORODES NSE

(suite de la page 10)

14 Informations relatives au transport

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **DOT, ADR, IMDG, IATA** UN1719

· **DOT** Caustic alkali liquids, n.o.s. (Potassium hydroxide,

sodium hypochlorite, solution)

· ADR UN1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.

(HYDROXYDE DE POTASSIUM, hypochlorite de

sodium, solution)

· IMDG, IATA CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (POTASSIUM

HYDROXIDE, sodium hypochlorite, solution)

· DOT



· Classe 8 Matières corrosives.

·Label

· Classe 8 Matières corrosives.

· Étiquette 8 · DOT, ADR, IMDG, IATA //

14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non · 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières corrosives.

· Numéro d'identification du danger (Indice

Kemler): 80
• No EMS: F-A,S-B
• Segregation groups (SGG18) Alkalis

· Stowage Category A

Segregation Code SG22 Stow "away from" ammonium salts SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

·DOT

• **Quantity limitations**On passenger aircraft/rail: 1 L
On cargo aircraft only: 30 L

· Quantités limitées (LQ) 1L · Quantités exceptées (EQ) Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30

ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur:

500 ml

(suite page 12)



Page : 12/14

Date d'impression : 25.01.2024 Révision: 25.01.2024

Numéro de version 3.01 (remplace la version 3.00)

Nom du produit: CHLORODES NSE

(suite de la page 11)

Catégorie de transport
 Code de restriction en tunnels
 Limited quantities (LQ)

· Excepted quantities (EQ) Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml UN 1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.

(HYDROXYDE DE POTASSIUM, HYPOCHLORITE

DE SODIUM, SOLUTION), 8, II

15 Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Etiquetage selon le règlement

· "Règlement type" de l'ONU:

(CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



· Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour

l'étiquetage: hydroxyde de potassium

hypochlorite de sodium, solution

· Mentions de danger H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

· Conseils de prudence P260 Ne pas respirer les poussières ou les

brouillards.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements

de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les

cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau

[ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 13)



Page : 13/14

Date d'impression : 25.01.2024 Révision: 25.01.2024

Numéro de version 3.01 (remplace la version 3.00)

Nom du produit: CHLORODES NSE

P310 Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la

réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N°

1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · REGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité

chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• Phrases importantes H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves

lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

(suite page 14)



Page : 14/14

Date d'impression : 25.01.2024 Révision: 25.01.2024

Numéro de version 3.01 (remplace la version 3.00)

Nom du produit: CHLORODES NSE

(suite de la page 13)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

· Contact: Wim Lampaert

Ms Chemistry

· Date de la version

précédente: 25.01.2024

· Numéro de la version

précédente: 3.00

· Acronymes et abréviations: ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par

route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu

aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le

milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le

milieu aquatique - Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR